

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

Sur convocation en date du 12 février 2019, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie mardi 19 février 2019 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRETIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absents excusés : Mme HALLOUIN Elisabeth (pouvoir à M. PANIER Olivier)
M. DOMANGE Franck (pouvoir à M. SCHMIT Philippe)

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire a :

- ◆ Validé un certain nombre de devis notamment pour la vérification d'extincteurs des gymnases
- ◆ Attribué le marché de travaux relatif au futur siège de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
 - ✓ lot 1 Démolitions gros œuvre carrelage faïence : entreprise CHEDEVILLE pour un montant de 364 991,93 € HT
 - ✓ lot 2 Révision de charpente et couverture : entreprise DELAUBERT pour un montant de 24 197,32 € HT
 - ✓ lot 3 Menuiseries Extérieures PVC : entreprise COLAS pour un montant de 121 022,00 € HT
 - ✓ lot 4 Doublage Cloisons Isolation : entreprise TRAVERS pour un montant de 112 578,60 € HT,
 - ✓ lot 5 Menuiseries Intérieures Bois : entreprise COLAS pour un montant de 43 209,00 € HT P
 - ✓ lot 6 Electricité Courants Forts et Courants Faibles : entreprise CABARET pour un montant de 53 496,53 € HT
 - ✓ lot 7 Plomberie, Sanitaires, Chauffage, Gaz, VMC : entreprise SCE pour un montant de 81 513,49 € HT
 - ✓ lot 8 Peintures Extérieures Intérieure : entreprise DUBOIS pour un montant de 33 175,50 € HT
 - ✓ lot 9 Revêtement de Sols : entreprise REVNOR pour un montant de 18 982,50 € HT
 - ✓ lot 10 Faux Plafonds : entreprise ISOLUX pour un montant de 9 339,10 €.

Le total du marché s'élève à 864 117,01 € HT.

- ◆ Proposé une répartition financière suite aux départs des communes de Ermenonville-la-Grande et de Sandarville vers Chartres Métropole : 100 000.00 € pour la commune de Ermonville-la-Grande et 71 725.00 € pour la commune de Sandarville
- ◆ Validé des actions à porter dans le cadre du contrat de ruralité au titre de 2019, trois options ont été proposées :
 - ✓ Un projet sur l'achat de matériel informatique dans les écoles
 - ✓ Un projet sur la création de pistes cyclables
 - ✓ Un projet sur la transition de l'éclairage public
- ◆ Créé un budget annexe « transport scolaire »
- ◆ Voté le budget annexe « transport scolaire »
- ◆ Fixé les durées d'amortissement pour les immobilisations de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche relative au budget annexe transport scolaire
- ◆ Désigné un responsable de la régie de transport : il est proposé de désigner le Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et perche

- ◆ désigné un directeur de régie : il faudra sans doute former un directeur, Monsieur Le Président est autorisé à arrêter le nom de Delphine Gautier ou de Paule Cherré
- ◆ validé un groupement de commande en vue de conclure un marché de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019
- ◆ autorisé le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et Chartres Métropole pour assurer le transport scolaire des enfants pour le compte de Chartres Métropole et inversement pour le compte de la Communauté de Communes
- ◆ demandé la subvention dans le cadre de la DETR 2019 pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment pour y réaliser un accueil de loisirs sur la commune de Bailleau-le-Pin
- ◆ validé le contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021 avec la Caf d'Eure-et-Loir
- ◆ Validé une convention territoriale de Service aux Familles avec la Caf d'Eure-et-Loir
- ◆ Créé des postes pour les accueils de loisirs sans hébergement mixtes, les accueils de loisirs sans hébergement ados, les séjours de vacances ados et les séjours de vacances primaires organisés pendant l'année 2019
- ◆ Créé un poste à temps non complet pour le remplacement d'un agent en longue maladie à la crèche d'Illiers-Combray
- ◆ Créé un poste à temps non complet dans le cadre d'un remplacement d'un agent en congé de maternité au sein du Multi-accueil de Courville-sur-Eure
- ◆ Demandé une subvention auprès de l'Agence de L'Eau pour l'étude de faisabilité pour la sécurisation de Saint-Denis-des-Puits – Le Thieulin et de Friaize – Le Thieulin
- ◆ Rétrocédé au profit du Château des Vaux des canalisations d'eau potable
- ◆ Fait un avenant au marché de travaux de la tranche 4 d'Interconnexion d'Eau Potable pour la tranche optionnelle (fibre optique)
- ◆ Approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2017
- ◆ Attribué le marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement de réseaux sur la commune de Chuisnes
- ◆ Approuvé l'avenant n° 3 au marché du 20 décembre 2016 de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public avec Synelva Collectivités
- ◆ Approuvé le Fonds de concours au profit de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche par les communes membres dans le cadre des travaux d'extension, de modernisation ou de rénovation de l'éclairage public réalisés en 2017 et 2018
- ◆ Approuvé la participation des communes dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux 2017 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat « Energie Eure-et-Loir »
- ◆ Approuvé des travaux d'enfouissement de réseaux 2019 sur la commune de Le Thieulin
- ◆ Approuvé des travaux d'enfouissement de réseaux 2019 sur la commune de Montigny-le-Chartif
- ◆ Approuvé la réalisation de travaux de déplacement d'un candélabre rue de Lorraine à Courville-sur-Eure ainsi que la prise en charge financière du demandeur à hauteur de 1500 € maximum
- ◆ Autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget principal
- ◆ Autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget annexe « Production Eau Potable et Interconnexion des Réseaux
- ◆ Autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget annexe du SPANC
- ◆ Autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire
- ◆ Attribué une subvention au profit de l'association « La Main Tendue »
- ◆ Attribué une subvention dans le cadre du tour cycliste « les Boucles Entre Beauce et Perche »

- ◆ Modifié des délibérations relatives aux indemnités attribuées au Président et aux Vice-présidents
- ◆ Modifié la délibération relative à la « participation employeur à la protection sociale des agents »
- ◆ Ajouté un membre au sein de la commission « Tourisme »

Olivier PANIER demande s'il y a eu des évolutions sur le PLUI

Monsieur le Maire répond qu'il y a bien eu des évolutions mais qui ne vont pas forcément dans le sens que nous espérons. La Chambre d'Agriculture considère que nous consommons trop d'espaces agricoles. Ils veulent donc restreindre les zonages. Ils veulent rencontrer les maires de façon individuelle. Pour la commune de Le Thieulin, il est prévu une rencontre le mercredi 27 février à 14h. La difficulté est de faire accepter le zonage qui se trouve juste derrière l'école maternelle ainsi que sur le secteur de la Chapelle (rue de la Chapelle)

II. ATTRIBUTION MARCHE DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé une consultation pour un marché à procédure adapté pour les travaux d'aménagement rue de la Chapelle et rue des Marcellines en deux lots (un lot réseau d'eau et un lot VRD).

Dans le cadre de la consultation, 7 entreprises ont répondu pour le lot réseau d'eau (DEHE TP, Exeau TP, Eiffage Energie, Eiffage TP Route, Ouest TP, Pichon, Pigeon TP), 5 entreprises ont répondu pour le lot VRD (Pichon, Pigeon TP, Colas, TPCI, Eiffage TP Route).

Toutes les offres étaient conformes au cahier des charges et ont fait l'objet d'une nouvelle consultation-négociation. Les entreprises les moins-disantes sont pour le lot réseau d'eau le groupement de commande Pigeon TP/Charles travaux pour un montant de 72 170.07 € et pour le lot VRD l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 193 787.57 € incluant la variante bordures coulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte de retenir les entreprises les moins disantes pour le lot réseau d'eau le groupement de commande Pigeon TP/Charles travaux pour un montant de 72 170.07 € et pour le lot VRD l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 193 787.57 € incluant la variante bordures coulées et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de tous documents nécessaires

Alain RIGUET indique qu'il faudra vérifier si les dates des courses cyclistes et voir si elles ne seront pas impactées par les travaux

III. TRAVAUX 2019

Pour 2019, il y aura donc les travaux de réaménagement de la rue de la Chapelle et de la rue des Marcellines, il y aura également les travaux d'enfouissement des réseaux et de la mise en place de l'éclairage public de la rue Neuve.

Monsieur le Maire a également demandé un devis pour d'éventuels travaux au cimetière. Il avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal de réduire la largeur des allées afin de gagner quelques places supplémentaires pour pouvoir créer des emplacements pour de nouvelles concessions. Le devis inclus également l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux consisteraient à reprendre l'intégralité des bordurettes sur 170 mètres et refaire l'enrobé sur la totalité des allées.

Le conseil municipal approuve les travaux au cimetière et souhaite présenter un dossier de subvention au titre du FDI d'un montant estimatif de 22 640.10 € HT

IV. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2019

a. Travaux réhabilitation cimetière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à certains travaux qui consisteraient à un aménagement des allées et à la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 22 640.10 € HT

La durée prévisionnelle de l'opération est de 1 mois avec un début de commencement prévu en mai 2019

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention FDI 30%	6 792.00 €
Autofinancement	<u>15 848.10 €</u>
Montant des travaux HT	22 640.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire afin de présenter un dossier de subvention au titre du FDI 2019

b. Aménagement du hameau de la Chapelle

Il devient nécessaire de procéder à la réhabilitation complète du réseau d'eau de la rue des Marcellines et de la rue de la Chapelle.

En 2017, il a été procédé à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs et un réseau d'éclairage public a été créé. Nous constatons fréquemment sur cette partie de voirie des fuites sur la conduite de distribution d'eau potable qui font l'objet de nombreuses réparations. La qualité du plastique utilisé n'étant pas de qualité satisfaisante.

Il apparaît donc indispensable de réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable dans ce hameau composé de 24 habitations et de redimensionner le réseau.

Et par la suite de procéder au réaménagement complet de la voirie qui consistera à la pose de bordure de trottoirs et au recalibrage de la Route Départementale 346 ainsi que la création d'un réseau d'eau pluviale sur la rue des Marcellines. Compte-tenu des coûts élevés de cet aménagement, le conseil municipal préfère phaser ces travaux en 2 tranches.

Le coût total de l'aménagement de la tranche 2 s'élève à 122 620.28 € HT

Le projet consistera au terrassement et à la préparation de forme de bordures, la pose de bordures caniveau type CC1 sur semelle béton, à la reprise et remise à niveau des grilles avaloires existantes, de la création de grilles avaloires côté pair et à la mise en œuvre de calcaire.

La durée prévisionnelle de l'opération est de 4 mois avec un début de commencement prévu en avril 2019

Le Conseil sollicite, à cet effet, une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation à hauteur de 30% du plafond de 100 000.00 € soit : 30 000.00 €

V. APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours d'élaboration.

Ce document de planification pour les années à venir sera composé notamment des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Documents graphiques (dont le plan de zonage)
- Règlement écrit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal. Ce débat, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, porte sur les orientations générales.

Le PADD a fait l'objet d'une présentation lors d'un comité de pilotage le 28 mai 2018 et a été présenté aux personnes publiques associées au mois de juillet 2018.

Il a été apporté 4 modifications à ce PADD :

- La possibilité d'implanter une salle de spectacle à Courville-sur-Eure
- Le déménagement du silo de la SCAEL d'Illiers-Combray près de l'échangeur autoroutier et de la Zone de Grande Capacité
- Permettre l'implantation d'une maison seniors à Mottereau
- La suppression de la hauteur maximum au rotor pour les éoliennes

Le Conseil Municipal, après délibération, propose, à l'unanimité des présents :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

VI. SECURISATION RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire indique qu'il est fortement souhaitable de prévoir et d'organiser, au niveau local, des options de secours pour faire face aux problèmes potentiels d'adduction d'eau. L'interconnexion est l'une de ces options, un réseau isolé est tout à fait dépourvu en cas de difficulté.

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va terminer cette année toutes les interconnexions.

Il reste encore l'interconnexion de Saint-Luperce qui passera par Loulape et l'interconnexion Saint-Denis-des-Puits / Le Thieulin / Friaize (l'ARS ne veut plus du forage de Friaize qui rencontre trop de soucis de qualité de l'eau).

L'interconnexion Saint-Denis / Le Thieulin a déjà commencé, elle passera par la ferme du bois Roger jusqu'à la Couture et remontera pour se raccorder en face de la ferme de la Guérinière.

Concernant le raccordement Friaize / le Thieulin, l'interconnexion partira du château d'eau, remontera vers la mare passera par la rue neuve, remontera jusqu'à la Hacquenée puis le Couplet sur Friaize avec passage en fonçage dirigé sous la RD923 pour se raccorder sur la station de pompage après construction d'une bache tampon.

Olivier PANIER demande si c'est la Communauté de Commune qui va vendre l'eau de Le Thieulin à Friaize

Monsieur Le Maire rappelle que celle-ci à la compétence production elle vend donc déjà l'eau à Le Thieulin

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Rappel des dates

- ◆ Commission des finances le jeudi 7 mars
- ◆ Vote du budget le jeudi 28 mars

2. Liste des anciens

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire de la liste des anciens, il y a 21 anciens à prendre en compte pour l'attribution de la subvention.

Tour de table :

Alain RIGUET indique qu'il a eu une demande concernant la haie derrière chez Monsieur Mineur pour que celle-ci soit taillée

Monsieur le Maire indique qu'il enverra Jessy MARCHAL

Carole BARTHET demande où en est le raccordement de la fibre

Monsieur le maire indique qu'aucune proposition n'est encore arrivée, SFR serait en attente d'une pièce pour finaliser le bouclage. Il informe par contre que l'antenne Free qui se trouve au-dessus du château d'eau devrait être mise en service très prochainement

Olivier PANIER demande s'il serait possible de retendre le câble téléphonique rue du Moulin

Monsieur le Maire indique que l'on fera une déclaration sur signal réseau

Corine MARCHAL demande s'il serait possible d'équiper la salle des fêtes d'un micro-onde. Elle indique avoir eu des plaintes concernant le ménage de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire demande pourquoi il n'a aucun retour des personnes qui louent la salle sur l'état de la salle.

Un débat s'instaure sur la porte menant aux cuisines car elle s'ouvre mal, il est décidé d'y mettre un groom et de refaire un système de ventilation dans la partie « froid » de la cuisine.

Nadine MARTIN demande si on nous avons fait les demandes de subvention auprès des sablières

Monsieur le Maire indique que nous faisons la demande en milieu d'année

Le Maire,

M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,

M. PANIER Olivier

Les membres du conseil,

M. PAFFRATH Éric

Mme MARCHAL Corine

Mme BARTHET Carole

M. RIGUET Alain
Nadine

Mme GRELLIER Violette

Mme MARTIN

M. CHRETIEN Luc